



Revue de l'actualité

ÉDITORIAL

RESPECT DES DROITS DES TRAVAILLEURS AGRICILES MIGRANTS AU QUÉBEC : UN IDÉAL TOUJOURS LOIN DE LA RÉALITÉ

Par Annie Lapalme,
Membre bénévole du PAQG

Note : L'utilisation du masculin dans cet éditorial n'a que pour but unique d'alléger le texte et désigne autant les femmes que les hommes.

La revue de l'actualité du PAQG témoigne depuis des années des luttes menées au Guatemala pour la paix, la justice et le respect des droits humains. Pourtant, ici même au Québec, pendant la saison estivale, des milliers de guatémaltèques œuvrent dans nos champs à récolter les fruits et légumes locaux que nous consommons, sans que ne soient respectés leurs droits fondamentaux. Voici un portrait de ces travailleurs migrants qui espèrent, en venant au Québec, améliorer les difficiles conditions de vie auxquelles ils font face au Guatemala.

Main d'œuvre bon marché et immigration à deux vitesses

Il faut tout d'abord préciser que la venue des travailleurs agricoles guatémaltèques s'inscrit dans une tendance généralisée dans les pays occidentaux; celle de favoriser de plus en plus une immigration temporaire, même lorsque les besoins de main-d'œuvre sont permanents. C'est notamment le cas du secteur agricole canadien et québécois. Depuis 2002, le nombre de travailleurs temporaires au Canada dépasse le nombre de migrants permanents.

En ce qui concerne la migration permanente, notre pays donne préséance aux travailleurs spécialisés et possédant un niveau d'éducation élevé à qui il offre la résidence permanente, tandis que les travailleurs peu spécialisés – dont font partie les travailleurs agricoles –, ne sont pas considérés comme désirables pour former la nation à long terme. Ottawa a ainsi instauré un « système d'immigration à deux vitesses : immigration permanente avec tous les droits pour les travailleurs qualifiés, et immigration temporaire avec peu de droits pour les non-qualifiés¹ ». L'importation d'une force de travail temporaire est très avantageuse en termes de coûts pour le Canada. En effet, ces travailleurs, « jetables » quand les employeurs n'en ont plus besoin, retournent dans leur pays d'origine sans que l'État n'ait à les prendre en charge ou à leur fournir la protection sociale offerte aux citoyens.

Par ailleurs, ce statut de non citoyen permet d'obtenir de ces derniers une productivité accrue; nous y reviendrons.

DANS CETTE REVUE

<i>Reportage exclusif</i>	p. 4
<i>Collaboration spéciale</i>	p. 6
<i>Chronique du terrain</i>	p. 8
<i>Nouvelles du Sud</i>	p. 9
<i>Nouvelles du Nord</i>	p. 11
<i>Ont participé à cette revue</i>	p. 11

Le Canada souffre d'une pénurie de main-d'œuvre dans le secteur agricole depuis les années 40, les Canadiens délaissant progressivement ce travail peu attrayant en raison de sa faible rémunération et de ses tâches intensives et potentiellement dangereuses. C'est en 1966 que notre pays conclut un premier accord avec les pays des Caraïbes visant à employer une main-d'œuvre étrangère pour ce secteur. Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) s'est étendu en 1974 au Mexique. Récemment, le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a été mis en place en 2002 et permet depuis 2003 aux entreprises agricoles québécoises de recruter des travailleurs guatémaltèques et de les faire migrer temporairement au pays.

Les travailleurs agricoles guatémaltèques œuvrant au Québec sont majoritairement des hommes autochtones Cakchiquels, issus du département de Chimaltenango. Un petit nombre de femmes est aussi recruté afin de réaliser la cueillette des petits fruits (framboises, fraises, bleuets), lesquels exigent un traitement délicat. Ces guatémaltèques arrivent généralement au Québec à la fin du printemps pour repartir vers la fin octobre. Ils sont obligatoirement mariés et parents d'au moins un enfant, ce qui constitue en quelque sorte une garantie qu'ils ne seront pas tentés de demeurer au pays une fois leur contrat terminé. Ils n'ont pas accès à l'immigration permanente, même après plusieurs années de travail au Canada, contrairement aux travailleurs temporaires spécialisés qui, eux, jouissent de ce privilège. Les travailleurs guatémaltèques gagnent légèrement plus que le salaire minimum et besognent aux champs un grand nombre d'heures hebdomadaire, pouvant s'élever à 90 heures/semaine.

Même si la majorité d'entre eux désirent travailler le plus possible afin de pouvoir rapporter une somme maximale d'argent à la maison, plusieurs cas d'employés poussés à l'exténuation par leur employeur ont été rapportés. Leurs heures supplémentaires (au-delà de 40 heures par semaine) ne sont pas rémunérées, comme c'est le cas dans l'ensemble du secteur agricole.

L'impôt sur le revenu, l'assurance-emploi ainsi que la pension de vieillesse sont déduits de leurs salaires, sans qu'ils aient jamais accès aux bénéfices qui y sont associés. Les ouvriers ont l'obligation de résider chez leur employeur et paient à celui-ci un loyer d'environ 40\$ par semaine.

Le travail des Guatémaltèques est souvent peu apprécié et leur contribution à la société d'accueil, sous-estimée. Leur labeur a permis, depuis des années, de soutenir non seulement la survie mais également la croissance de multiples entreprises agricoles québécoises ainsi que l'emploi de nombreux québécois dans ce secteur. L'agriculture québécoise dépend structurellement de la main-d'œuvre étrangère, qui lui a permis de rester compétitive dans l'économie globale et même de devenir un exportateur de fruits et légumes. Par ailleurs, les travailleurs migrants dépensent ici une grande partie de l'argent gagné pendant leur séjour, ce qui a des retombées positives sur les économies locales.

Une main d'œuvre captive

L'un des aspects les plus préoccupants des programmes de migration temporaire pour travailleurs peu spécialisés au Canada concerne le statut « non libre » de la main-d'œuvre. En effet, les travailleurs guatémaltèques constituent une main-d'œuvre captive en raison des conditions très restrictives du permis de travail émis par le gouvernement canadien. Ce type de permis lie le travailleur à un seul emploi et un seul employeur, l'obligeant à résider chez son employeur et lui interdisant de tenter l'intégration permanente. Ainsi, le travailleur n'a ni la possibilité de choisir ni celle de changer d'employeur, c'est-à-dire de se déplacer sur le marché du travail s'il trouve ses conditions inacceptables. Dépourvu de la capacité de trouver un autre emploi, il se retrouve dans une situation où il n'est pas en mesure de refuser les exigences de son patron. Par ailleurs, si l'employeur met fin au contrat, son permis de travail est annulé et le travailleur est automatiquement rapatrié chez lui. En somme, la possibilité de travailler au Canada dépend totalement de la volonté de l'employeur et les travailleurs deviennent ainsi extrêmement vulnérables à l'exploitation et à la violation de leurs droits. Plusieurs sources associent d'ailleurs ce caractère non libre de la main-d'œuvre, combiné à l'obligation de résidence et à l'impossibilité de changer sa condition, à une forme d'esclavage moderne et attribuent au PTET des pratiques administratives « analogues à l'esclavage » selon la définition de la Convention supplémentaire de l'ONU relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage².

Le fait de résider sur la ferme permet à l'employeur d'exercer un grand contrôle sur les déplacements et la vie sociale des travailleurs. Afin de s'assurer un plus haut niveau de production, plusieurs propriétaires imposent des règles interdisant de quitter la propriété ou encore limitant l'entrée de visiteurs, violant ainsi le droit à la vie privée des travailleurs.

Un autre élément problématique du PTET est le pouvoir de l'employeur de mettre fin au contrat de travail de manière arbitraire, sur la base de quelque motif que ce soit. Cette caractéristique fait des travailleurs guatémaltèques, des individus

« déportables », généralement rapatriés dans leur pays dans les 24 à 48 heures suivant l'annonce de la résiliation de leur contrat. Cette rapidité de renvoi ne leur permet ni de faire appel de cette décision, ni d'avoir accès à un recours légal lorsqu'ils sont victimes d'injustices. Les cas de rapatriement pour accident, blessure ou maladie liés au travail, pour implication dans le mouvement syndical, pour refus de travailler dans certaines situations, pour plaintes sur les conditions de travail ou de logement, sont fréquents. Par exemple, un ouvrier agricole a le droit, selon la législation provinciale, de refuser d'effectuer un travail dangereux. Mais qu'advient-il de ce droit si son employeur peut le faire rapatrier s'il cherche à exercer son droit fondamental à la santé et à la sécurité? En résumé, la « déportabilité » des travailleurs, directement reliée à leur statut non permanent, fait en sorte que celui ou celle qui veut faire respecter ses droits risque d'être rapatrié(e) ou du moins, de ne pas être rappelé(e) l'année suivante.

La nomination représente, avec la déportation, un important mécanisme de contrôle à la disposition des employeurs; elle désigne la pratique de « nommer » les travailleurs qui ont été loyaux, efficaces et obéissants et de leur garantir ainsi un retour dans le programme l'année suivante. Étant donné qu'il y a plus de travailleurs désirant travailler au Québec que de postes disponibles, la crainte de ne pas être réembauchés l'année suivante rend les travailleurs soumis, dociles, flexibles et beaucoup plus productifs que les travailleurs nationaux.

D'autre part, l'accès des travailleurs guatémaltèques aux soins de santé est gravement déficient. La langue constitue évidemment un premier obstacle, mais de plus, les travailleurs, qui exécutent des tâches lourdes et répétitives et sont exposés aux pesticides et engrais, optent souvent pour le silence en cas de blessure ou de maladie afin de ne pas risquer d'être déportés ou de ne pas être sélectionnés l'année suivante.

À cela s'ajoute la détresse psychologique associée à leurs conditions de séjour au Québec : stress, solitude, anxiété, humeurs dépressives.

Des facteurs structurels favorisant l'exploitation

Bien que le rôle du consulat guatémaltèque soit de représenter les travailleurs guatémaltèques au Canada, de les défendre, de les informer de leurs droits et de veiller à la qualité de leurs conditions de travail, l'institution semble assumer difficilement ce mandat. L'explication réside en partie dans la compétition que se livrent les pays exportateurs de main-d'œuvre agricole pour un nombre restreint de places dans les différents programmes. Le consulat guatémaltèque se retrouve dans une situation ambiguë quand vient le temps de défendre ses travailleurs car il désire assurer le placement du plus grand nombre possible de ses citoyens dans les fermes québécoises afin de soulager le manque d'emplois chronique au Guatemala et de maximiser l'entrée de devises étrangères. Or, protéger les droits de ses travailleurs, c'est courir le risque de voir le Canada choisir un autre pays afin de combler les emplois dans le secteur agricole.

Le Guatemala a d'ailleurs intégré le PTET suite à l'organisation croissante des travailleurs mexicains et à de multiples tentatives de syndicalisation de leur part. Les Mexicains eux-mêmes ont progressivement remplacé les travailleurs caribéens, qui, provenant de milieux sociaux moins désavantagés économiquement que les Mexicains et par conséquent, moins dépendants du travail au Canada, offraient un niveau inférieur de productivité; ils avaient également commencé à revendiquer leurs droits, exagérément selon les producteurs agricoles.

Les travailleurs agricoles guatémaltèques représentent donc une main-d'œuvre alléchante pour les agriculteurs québécois. Bénéficiant de moins d'expérience que les travailleurs mexicains, ils sont moins familiers avec les programmes de migration temporaire et avec le fonctionnement de la société québécoise. En outre, les conditions de pauvreté et l'instabilité politique et économiques étant plus aiguës au Guatemala qu'au Mexique, cela rend les travailleurs guatémaltèques encore plus dépendants du programme et donc plus enclins à endurer des conditions inacceptables.

Pour ajouter à cette situation de vulnérabilité, le PTET impose des conditions encore plus précaires que celles offertes par le programme encadrant les travailleurs mexicains et caribéens. Contrairement à ces derniers, qui ont la possibilité de revenir travailler au Québec suite à un rapatriement, le travailleur guatémaltèque déporté est exclu à vie du programme. Par ailleurs, le PTET est moins supervisé par les autorités gouvernementales que le PTAS, ce qui confère plus de pouvoir aux employeurs et offre moins de protection contre l'exploitation pour les ouvriers. Se trouvant dans une situation plus vulnérable que les travailleurs mexicains, les travailleurs guatémaltèques sont de plus en plus populaires auprès des fermiers québécois; leur nombre croît d'année en année alors que le nombre de travailleurs mexicains est à la baisse.

Isolement et exclusion sociale

Il existe de graves lacunes au plan de l'accès des travailleurs à l'information concernant leurs droits. Cependant, même dans les cas où les travailleurs ont accès à cette information, leur isolement rend difficile l'exercice de ces droits. Étant donné le manque de familiarité des travailleurs avec le système légal et le fonctionnement de la société en général, le travail des organismes de la société civile visant à informer les travailleurs agricoles temporaires de leurs droits revêt une importance particulière, bien que ces dernières ne suffisent pas à la tâche.

Les travailleurs agricoles temporaires n'entretiennent que des contacts limités avec les communautés locales. La langue constitue évidemment une barrière importante et en outre, les employeurs ne semblent pas toujours favoriser l'établissement de liens entre leurs employés et le reste de la société. Certains menacent leurs employés de représailles s'ils osent ne serait-ce qu'adresser la parole à quelqu'un de l'extérieur. Serait-ce que l'isolement de leurs travailleurs leur serait profitable?

En effet, des travailleurs plus intégrés à la collectivité ne seraient peut-être plus disponibles pour travailler 14 heures par

jour et seraient peut-être plus en mesure de connaître et revendiquer leurs droits. De plus, alors que nos gouvernements prônent l'intégration à tout prix des immigrants permanents, il n'encourage pas le rapprochement des migrants temporaires peu spécialisés avec la société d'accueil. Aucun programme d'accueil ou d'intégration ne leur est offert. Encore une fois, il semble pertinent de se demander : y aurait-il un avantage à les garder isolés? Le refus du Canada de signer la Convention sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, adoptée par l'ONU en 1990, est également révélateur. La raison invoquée par Ottawa : les droits fondamentaux seraient déjà assurés pour tous et toutes au Canada, peu importe leur statut légal. Toutefois, ce rejet de la Convention indique clairement un refus d'accorder aux non citoyens le traitement prescrit par les normes internationales en ce qui a trait aux droits humains. Or, les Guatémaltèques au Québec et tous les autres travailleurs agricoles temporaires au Canada subissent dans les faits de sévères restrictions de leurs droits à la liberté et à la sécurité, à la liberté d'association, à la vie privée ainsi qu'à la réunification familiale.

La signature de cette convention par la Canada conférerait aux travailleurs agricoles non-spécialisés le droit à la réunion familiale temporaire (qui est pourtant accordée aux travailleurs temporaires spécialisés), à un recours devant une instance impartiale avant toute déportation ainsi qu'une reconnaissance de leur droit à la syndicalisation.

Le Comité permanent de la Chambre des communes du Canada a publié au mois de mai dernier un rapport incluant plusieurs recommandations concernant les travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés. Il prône l'élimination de l'interdiction de changer d'employeur et de l'obligation de résidence à l'endroit désigné par l'employeur ainsi que l'accès des conjoints à un permis de travail et la possibilité pour tout travailleur de demander la résidence permanente après 24 mois de travail au Canada. Nous ne pouvons qu'espérer que le gouvernement soit réceptif à ces conseils et mette fin aux pratiques inacceptables et discriminatoires permises dans le cadre de programmes encadrant les travailleurs temporaires peu spécialisés.

¹Piché, V., (2007), « Une politique canadienne discriminatoire », *Relations*, p. 15-18

²Depatie-Pelletier, E. (2008), *Abolition des « pratiques analogues à l'esclavage » de travailleurs (im)migrants : le Canada a-t-il fait ses devoirs ?*, *Chroniques du CÉRIUM*, 18 février

REPORTAGE EXCLUSIF
À LA RENCONTRE DE TRAVAILLEURS
MIGRANTS SAISONNIERS AU QUÉBEC

Par Annie Pelletier



Ricardo, Olegario et Angel, trois agriculteurs mexicains travaillant sur une ferme maraîchère à St-Gilles-de-Lotbinière, dans la région de Québec. Photo : Annie Pelletier

C'est dimanche après-midi. Le soleil fait briller les champs et la route en direction de St-Gilles-de Lotbinière, où je m'en vais rencontrer Régis et Chantale, leurs enfants, et les trois travailleurs mexicains qu'ils emploient depuis quelques années sur leur ferme maraîchère. C'est une grosse fin de semaine pour récolter les pommes de terres, le maïs, les carottes, les betteraves, les tomates; trier le tout, frotter, assembler les paniers, les emmener au kiosque de vente. Même si le travail ne manque pas, et que Régis m'a déjà averti que les Mexicains ne voudront sans doute pas perdre une heure de travail pour une entrevue, Ricardo, Angel et Olegario ont l'amabilité de s'asseoir un moment pour partager leurs impressions sur leur travail et leur réalité de travailleurs migrants saisonniers. Ricardo et Angel sont deux frères qui connaissent bien le travail au champ, tant au Mexique qu'au Canada. C'est Angel qui a fait le saut en premier. Il vivait et travaillait sur une grande propriété terrienne de l'État du Guanajuato, et ce sont d'autres paysans qui lui ont parlé de ce programme qui existerait selon lui depuis une quarantaine d'années pour les Mexicains. Pour Angel, il s'agissait d'une bonne opportunité : « Je cherchais une solution pour que ma famille soit bien, pour qu'elle vive mieux... j'ai deux filles et un garçon ». « Et le travail me plaît vraiment, tout me plaît ici », ajoute-t-il avec son air tranquille.

Ricardo, qui a deux filles, a suivi les traces de son frère, en commençant d'abord du côté de l'Ontario, avant de venir au Québec sur la ferme de Régis. Il avait aussi connu les États-Unis auparavant, pendant 5 ou 6 ans, de l'Arkansas à la Californie. « Mais si on va là-bas, on peut être 2, 3 ou 4 ans sans voir la famille, alors qu'avec ces contrats au Canada, on a l'occasion de retourner à la maison chaque année et c'est plus équilibré comme ça.

Pour revenir l'année suivante, il nous suffit d'avoir terminé le précédent contrat, de remplir quelques formulaires et passer un examen médical. Si on travaille bien et que les patrons sont contents, on a la possibilité de revenir. » Et il faut pouvoir revenir : « Dans notre pays, il y a du travail, mais il est rare, et mal payé, ce qui ne permet pas de soutenir la famille, ou de pouvoir réagir en cas de maladie. On se dit qu'on n'y arrive pas, même pour manger! Alors on se fait un devoir de venir jusqu'ici... pour progresser un peu et pour que la famille ne manque de rien. ».

Olegario, originaire de l'État du Jalisco et qui vient au Québec six mois par année depuis quatre ans, a quant à lui entendu parler des contrats au Canada par son père qui avait travaillé avec le gouvernement mexicain. Ne possédant pas de terre lui-même, il a décidé de venir, sans avoir au départ la moindre idée de comment c'était au Québec : « La seule chose que je savais, c'est que j'allais être dans les champs à faire ce que je sais faire! Pendant que mon père veille sur le maïs de la famille au Mexique, mon rôle à moi est de faire le sacrifice de m'éloigner de ma femme et de mes trois filles la moitié de l'année. C'est difficile, mais on est récompensé par la suite », dit-il avant de préciser qu'il est très content d'être ici et qu'il y a de bonnes personnes au Québec. Contrairement à plusieurs autres migrants saisonniers qui ont d'abord connu l'aventure de l'illégalité au pays de l'oncle Sam, Olegario n'a jamais été tenté de s'y rendre : « Pour aller aux États-Unis, il faut souffrir à la frontière et ce n'est pas facile. Parfois il faut recommencer plusieurs fois, la migration nous attrape, nous retourne, il faut parfois recommencer 4 ou 5 fois avant de pouvoir s'établir et travailler là-bas, en plus de payer des passeurs qui ne montrent pas beaucoup de compassion. Ici on vient directement en avion, on repaie graduellement la moitié du coût du billet, on est logé, on ne paie pas pour utiliser l'eau et l'électricité, on a une assurance-santé, il y a donc vraiment plusieurs avantages à venir faire ces contrats. Et en plus, on n'a pas à se cacher de la police! », dit-il en recevant l'approbation des deux frères.

Les travailleurs mexicains gagnent 9,50\$ sur la ferme de Régis et de Chantale. C'est déjà de 3 à 4 fois plus élevé que dans leur pays. Ici, Régis leur donne davantage que le salaire minimum « pour leur bon travail et pour les garder motivés ». Pour lui, compter sur Ricardo, Angel, et Olegario, c'est pratiquement compter sur 6 employés, étant donné qu'il n'est pas rare que chacun d'entre eux travaillent 76 à 80 heures semaines dans les plus grosses périodes de l'été, et quand il n'y a pas de pluie, comme le souligne Angel : « C'est seulement lorsqu'il pleut qu'on se repose. Mais sinon, on travaille. On ne vient pas ici pour se reposer! »

Alors pas de congé parmi toutes ses heures de travail? Ricardo précise : « Les heures de travail dépendent vraiment des besoins de la ferme et du patron. Nous ne sommes pas obligés de travailler douze heures, mais quelqu'un qui voudrait le faire pour gagner encore plus pourrait le faire. C'est toujours en accord avec le patron qui nous autorise sans problème à prendre une journée de repos. Si nous ne le faisons pas, c'est parce qu'on le veut ainsi! » Bien que tous soient d'accord pour dire que les travaux aux champs finissent toujours par être épuisants, Ricardo précise que dans son cas, ce ne sont que 4 mois et demi d'efforts, et que c'est comme s'il prenait des vacances du Mexique!

La relation développée au fil des années avec les travailleurs mexicains a poussé Régis à se lancer un défi personnel dans la quarantaine: apprendre leur langue pour mieux se comprendre. Il a profité de ses hivers pour suivre deux cours, et a continué par lui-même à l'aide de CD-ROM pédagogiques. Cela fait toute une différence pour Ricardo qui avoue ne pas avoir le temps ou l'énergie pour se mettre à la langue de Molière : « Il a appris pas mal, Régis! C'est bien parce que ça nous facilite la tâche, on peut savoir exactement ce qu'il y a à faire et ne pas commettre d'erreurs. Il nous explique tout en espagnol, et si c'était en français, je ne comprendrais rien!

Mais je crois que c'est important de l'apprendre. Il arrive des clients ici qui me posent des questions, mais je ne peux que leur bredouiller un « parle pas de français »!

Et le mal du pays dans tout ça? J'étais certaine qu'ils allaient me parler de l'absence cruelle de la tortilla. Eh bien non! Ils aiment les fruits et les légumes qu'ils ne cultivent pas au Mexique – les framboises, les bleuets, les poireaux et le maïs sucré qu'ils trouvent vraiment délicieux! C'est sans compter qu'il y a quelqu'un de la ville de Québec qui vient dans le village voisin et qui leur vend des piments forts et de « vraies tortillas », ce qui semble faire leur bonheur.

Au même moment, Chantale passe derrière nous avec ses paniers gorgés de tomates, et Olegario lui jette un regard espiègle en disant : « *Aquí a los patrones les gusta mucho la tortilla de maïs, y el pimientito. Hein Chantale?* »

- « Hein? Como Olegario? », demande-t-elle dans son espagnol approximatif
- Mangez beaucoup de piment et tortillas de maïs, Régis et Chantale?, redemande Olegario dans un français tout aussi approximatif mais qui se comprend parfaitement.

« Ouais? », insiste-t-il avec son accent québécois alors que Chantale ricane.

C'est qu'Olegario leur a fait goûter ces fameux *tacos dorados* de fèves noires ou de viande, qui ont reçu l'approbation générale, même si Chantale confesse qu'elle aurait préféré ne pas les



Ricardo et son frère Angel sélectionnent les plus belles carottes qui partiront immédiatement vers le kiosque de vente, où passeront aujourd'hui près de 300 clients. Photo : Annie Pelletier

manger le soir avant d'aller dormir! Elle aussi partage avec eux ses secrets culinaires à l'occasion : « Chantale no buena para española, mais buena para la cocina!, lance-t-elle avant de pouffer de rire. Malgré les difficultés de communication, la complicité qui règne se traduit également par « des mauvais coups », apprendrai-je plus tard par la bouche d'Angel, alors que Chantale leur cacheraient régulièrement des patates dans le fond de leurs bottes! « C'est une grande comique, la Chantale », confirme-t-il avec un sourire timide.

Je les laisse à leur besogne, en leur faisant remarquer que leurs patrons sont en train de travailler juste derrière nous, pendant que leurs employés mexicains donnent une entrevue, assis à l'ombre, sous le porche de la grange, avec une canette de Coca-Cola à la main. Il ne faudrait pas abuser du repos par une si belle journée! Je les remercie et je pars, non sans avoir pris avec moi de beaux maïs bicolores, et accepté une invitation pour venir partager un gros repas avec eux en novembre, à la veille de leur retour au Mexique.

COLLABORATION SPÉCIALE

JUSTICE POUR LE LEADER COMMUNAUTAIRE ISRAEL CARIÁS : UN PRÉCÉDENT POUR LES DÉFENSEURS DE DROITS HUMAINS¹

Par ACOGUATE², Traduit de l'espagnol par Annie Pelletier

Le 22 juin 2009, le Tribunal de sentence de Zacapa rendait son verdict dans le cas de l'assassinat du leader communautaire Israel Carías Ortiz, 33 ans, et de ses deux fils Ledwin Anilsson (9 ans), et Ronald Aroldo (11 ans). L'auteur matériel du crime, Jacobo Salguero, et son complice Manfredo Ramirez, ont été condamnés à 25 et 16 années de prison respectivement. Le jugement rendu établit un précédent, puisqu'il reconnaît qu'Israel Carías a été tué en raison de son implication et de son leadership dans une lutte sociale pour récupérer des terrains communautaires. Le cas demeure ouvert pour juger les présumés auteurs intellectuels du triple assassinat, les propriétaires terriens (*finqueros*) qui auraient engagé des tueurs à gages afin de protéger leurs intérêts. La sentence pourrait ouvrir la voie à des procédures judiciaires pour d'autres cas de violations des droits humains, 99% des exactions perpétrées au cours du conflit armé demeurant impunies à ce jour³. ACOGUATE a suivi de près le cas Israel Carías, en accompagnant l'Unité de protection des défenseurs de droits humains (UDEFEFUGA, de son sigle en espagnol) depuis le début du procès.

Pendant 4 ans, Israel Carías a assuré la présidence de l'Alliance des paysans et paysannes unis avec la société (ACUS). Il avait aussi travaillé pour la mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), ainsi que pour l'Association communautaire pour le développement intégral de Los Achiotos (ACIDEA), en plus d'être dirigeant régional du Comité d'union paysanne (CUC). À la tête de l'ACUS, et soutenu par plus de 80 familles issues de 22 communautés, Carías s'était engagé depuis quelques années dans une bataille juridique contre des propriétaires terriens pour récupérer des terrains communautaires usurpés par ces derniers.

Bien que des documents de l'État datant de 1951 reconnaissent la propriété collective de ces terrains, ACUS a rencontré dès le début une farouche résistance de la part des propriétaires terriens qui continuaient d'utiliser les terres à leurs fins⁴. Sur une bande sonore déposée en tant qu'élément de preuve au cours du procès, on entendait Carías décrivant la situation des habitants de Los Achiotos : « Nous ne voulons pas accaparer des terres légalement acquises et enregistrées. Nous luttons pour les terrains de l'État. Moi je ne suis qu'un porte-voix pour faire entendre les besoins de la communauté. Je ne suis pas juge, je ne décide pas. D'après la loi, les habitants ont des droits sur ces terrains. ».



Marche organisée par les proches parents d'Israel Carías et les habitants de la communauté Los Achiotos, Zacapa. Photo : ACOGUATE, 2009.

Après plusieurs années de frustration face à un processus légal et bureaucratique qui s'enlisait, l'ACUS a opté en 2004 pour la voie de la négociation, croyant qu'elle serait plus efficace pour récupérer les terrains. Bien que la négociation impliquait aussi de céder une partie des terrains communautaires aux propriétaires terriens, elle fut perçue comme étant nécessaire pour éviter la perte de terrains supplémentaires et établir de manière ferme et indiscutable les divisions des terres en litige. C'est au cours de ces négociations qu'Israel Carías commença à recevoir les premières menaces, qui se poursuivirent jusqu'à quelques jours de son assassinat⁵.

C'est le Bureau du registre des Terres qui s'était chargé, en décembre 2006, de la première médiation à Los Achiotos, un processus qui devait se poursuivre en mars 2007⁶. Le 6 février, alors qu'Israel Carías marchait sur une route avec ses deux fils pour aller visiter sa mère malade et lui apporter des médicaments, des individus les interceptèrent et les tuèrent par balle sur-le-champ. Même si les habitants de la communauté connaissaient les auteurs du crime et avaient fait des déclarations en ce sens, le cas traîna longtemps dans les bureaux du Ministère Public, alors que pendant ce temps les sicaires continuaient à vivre aux côtés des proches de Carías. C'est au cours de cette période que l'UDEFEFUGA s'intéressa au cas et commença à offrir avis juridique, appui moral et fonds pour aider la famille et la communauté à obtenir justice. L'assassinat de Carías en février, étrangement, coïncida avec la médiation prévue par le Bureau des registres ainsi qu'avec la date fixée pour la remise des terres communautaires et avec une période intense de répression contre les communautés luttant pour leurs droits à la terre et aux ressources naturelles⁷. L'UDEFEFUGA demanda à ce que le cas soit transféré à la section des droits humains du Ministère public et engagea l'avocat Edgar Perez pour représenter la veuve de Carías⁸.

Selon les témoins et les plaintes déposées contre la Police Nationale Civile (PNC) avant son assassinat, Carías était la cible d'intimidations et de menaces de morts provenant des accusés, des membres de leur famille et des propriétaires terriens. Malgré les risques, Carías n'avait jamais interrompu ses efforts d'organisation communautaire.

Selon les témoins et les plaintes déposées contre la Police Nationale Civile (PNC) avant son assassinat, Carías était la cible d'intimidations et de menaces de morts provenant des accusés, des membres de leur famille et des propriétaires terriens.

Malgré les risques, Carías n'avait jamais interrompu ses efforts d'organisation communautaire.



Une autre bande sonore déposée en Cour démontrait d'ailleurs l'engagement solide du leader communautaire: « Malgré la persécution, je ne ferai pas marche arrière », avait-il déclaré lors d'une audience en lien avec ces menaces.

Le procès pour l'assassinat d'Israel Carías débuta en mars 2009. Pendant 4 mois, la juge écouta les récits de treize témoins et de deux experts, en plus de réviser plus de 50 éléments de preuve, avant d'en venir à la conclusion, le 22 juin 2009,

que Salguero était l'auteur matériel du crime et que Ramirez avait agi en complice pour l'assassinat prémédité de Carías. Il fut supposé que les deux jeunes garçons furent tués parce qu'ils se trouvaient avec leur père au même moment. Selon la juge : « Carías n'avait pas démontré de peur [face aux précédentes menaces] parce qu'il était apparemment un homme de conviction ».

À l'échelle nationale, le jugement établit un précédent important pour les cas d'attaques contre des défenseurs de droits humains. La sentence souligne la complexité des conflits de terres et les dangers encourus par les communautés courageuses qui se risquent à défendre leurs droits face à une opposition illégale mais puissante. Plus important encore, la juge exige une enquête pour identifier les auteurs intellectuels ayant planifié l'assassinat et payé les tueurs, ouvrant de ce fait un espace pour qu'une justice plus complète devienne possible au Guatemala. Ce précédent pourrait exercer une influence dans les poursuites contre les militaires de haut rang impliqués dans les violations de droits humains et les crimes contre l'humanité perpétrés au cours du conflit armé interne.

Depuis la fin du procès, plusieurs personnes reliées au cas de Carías ont été la cible de menaces et d'intimidations, notamment la veuve, les frères, le beau-père et la nièce d'Israel, qui ont été à l'avant-plan de sa défense. Selon des membres de la communauté, les proches des accusés possèderaient les armes ayant servies à commettre les trois meurtres, et ce sont ceux qui profèrent à nouveau des menaces⁹. L'un des frères de Carías compare la communauté à une meute de brebis qui aurait expérimenté l'effet traumatisant du coyote, en mentionnant que désormais la communauté est « en étant d'alerte, tendue et vigilante » et que les habitants ne se déplacent qu'aux aurores, afin d'éviter d'être reconnus lorsqu'ils marchent sur la route vers

Zacapa¹⁰. Malgré les risques qu'ils encouraient, une douzaine de membres de la communauté et des proches de Carías se sont présentés à la cour lors du procès. Ils ont aussi participé à un acte de solidarité, en marchant de leur communauté jusqu'à la cour municipale et en faisant le chemin inverse à pied, après les audiences. Malgré tout, le cas d'Israel Carías continue à être évoqué au sein de la communauté : l'ACUS, l'ACIDEA et l'UDEFEUGA travaillent ensemble pour honorer sa mémoire. Une marche a été organisée depuis la Estansuela jusqu'au Tribunal de Zacapa pour lui rendre hommage et pour manifester la reconnaissance de la communauté pour la justice obtenue dans cette lutte. Les membres les plus engagés de l'ACIDEA souhaiteraient maintenant construire un monument à Los Achiotes pour s'assurer qu'Israel Carías, qui s'est sacrifié pour la communauté, ne soit jamais oublié. En août dernier, l'UDEFEUGA retournait dans le village pour offrir un appui psychologique aux personnes impliquées dans le cas, et pour se souvenir de la vie d'Israel Carías, de son engagement communautaire et de son courage dans la lutte. Les mémoires se sont animées dès le début: « Il était très aimable avec tout le monde »; « Depuis qu'il était petit il savait qu'il avait la trempe d'un leader »; « Il était un homme de vision »; « Il ne s'est jamais agenouillé devant personne »; « Il a réellement donné sa vie pour la communauté ».

¹ Traduit et adapté de l'article publié par : ACOGUATE, « Se establece precedente en crímenes contra defensores /as de derechos humanos : Justicia comunitario Israel Carías », 10 septembre 2009, <http://acoguate.blogspot.com/2009/09/se-establece-precedente-en-crimenes.html>.

² ACOGUATE est la plus importante équipe d'accompagnement et d'observation internationale au Guatemala. Le PAQG participe à ses efforts aux côtés de 8 autres organisations de solidarité internationale provenant des Amériques et de l'Europe.

³ « Impunes el 99% de crímenes de guerra. » *La Hora*, 9 août 2008.

⁴ Land Rights Action Network. « Guatemala: Asesinato de dirigente campesino y sus hijos, Zacapa. » 2 mars 2007.

⁵ ACOGUATE. *Observation d'atelier communautaire, Los Achiotes, Zacapa. 8 août 2009.*

⁶ Amnesty International. *Persecution and Resistance: The experience of human rights defenders in Guatemala and Honduras. Août 2007, p. 13.*

⁷ Land Rights Action Network. « Guatemala: Asesinato de dirigente campesino y sus hijos, Zacapa. » 2 mars 2007; Amnesty International. « Persecution and Resistance: The experience of human rights defenders in Guatemala and Honduras ». Août 2007, p 13; UDEFEUGA. « Informe Primer Semestre 2009 », p 10.

⁸ Edgar Perez avait obtenu victoire en 2008 dans le cas du massacre de Rio Negro contre 5 ex-patrouilleurs d'autodéfense civile qui ont été condamnés à 780 ans de prison pour leur participation au massacre de 177 femmes et enfants a Pacoxom en 1982; Perez a également obtenu la condamnation à 150 ans de prison pour Felipe Cusanero, ex-auxiliaire militaire de Choatalum qui avait ordonné la disparition forcée de 6 paysans en 1981 et 1982.

⁹ ACOGUATE. *Entrevue avec des membres de la communauté Los Achiotes, Guatemala, 22 junio 2009.*

¹⁰ ACOGUATE. *Observation d'atelier communautaire, Los Achiotes, Zacapa, Guatemala, 8 août 2009.*

¹¹ ACOGUATE. *Observation d'atelier communautaire, Los Achiotes, Zacapa, Guatemala, 8 août 2009.*

CHRONIQUE DU TERRAIN LA CLÉ DANS LA PORTE

Par Annie Pelletier, coordonnatrice du PAQG de 2007 à 2009

20h16, 9 juin 2009. Mon avion décolle dans 11 heures pour Montréal. Les traits tirés et la main soudée à la poignée, je jette un dernier coup d'œil sur ce qu'est, ou plutôt, sur ce qu'aura été le bureau du PAQG au Guatemala ces dernières années. Avant de fermer la porte et de la verrouiller, comme à chaque fin de journée de travail, mon regard balaie la pièce, s'arrête sur les bibliothèques chargées de livres et de documentation sur le pays, sur le classeur à qui je viens de faire subir une cure d'amincissement drastique, et sur mon bureau de travail noir, laissé à nu, sans listes interminables de tâches, sans cahiers de notes, sans dossier de cas d'accompagnement, sans coupure de journaux, sans tout ce qui, avant ce soir, n'a jamais vraiment cessé d'occuper l'espace. Le bureau, presque vide. C'est l'image la plus percutante de mon départ du Guatemala, mais surtout, de la sortie du PAQG de l'équipe de coordination de l'accompagnement international qu'il a contribué à mettre en place, 9 ans plus tôt. Le Projet Accompagnement ne reçoit plus ni des gouvernements ni des donateurs particuliers les montants suffisants pour assurer un poste de coordination au sud. Il faut donc accepter de ne plus être sur le terrain en permanence, à l'exception de nos accompagnateurs et accompagnatrices qui, pour ne pas créer de malentendus, continuent à se rendre au pays sous la bonne vigie des collègues de la coordination. Seulement moi, comme personne-ressource et lien direct Nord-Sud constamment sur place, je n'y serai plus, et pour la première fois en 15 ans, personne ne me succèdera.

Deux ans et demi de tornade, voilà comment j'aurais envie de résumer cette fabuleuse expérience en droits humains au Guatemala. En septembre 2007, en pleine frénésie électorale, j'écrivais dans un courriel à des amis: « C'est la première fois où mon travail est autant ma vie, et vice-versa ». Le rythme ne s'est pour ainsi dire jamais essoufflé. Dans un pays aussi amoché par l'autoritarisme, la violence, la corruption, les inégalités, la guerre et ses fantômes, le racisme, le machisme, l'élitisme, le militarisme, le néolibéralisme et sans doute beaucoup d'autres « ismes », l'indignation a de quoi vous porter à l'action.

J'ai eu la chance de faire partie d'une grande équipe qu'on nomme ACOGUATE au sud, formée par 7 coordonnateurs chargés d'appuyer le travail d'une vingtaine d'accompagnateurs internationaux, de créer des espaces d'apprentissages, de réflexions et d'analyse sur le travail et la conjoncture nationale, de coordonner les horaires, les déplacements, de veiller à la sécurité, à la santé mentale de tous et chacun... En fermant la porte de ce bureau, ce sera pour moi la fin des semaines remplies de réunions, d'écoute et de discussions, de rendez-vous, d'actualité guatémaltèque, de compte rendus de la situation, de décisions rapides, de découvertes, de relations interculturelles, de tortillas, de *frijoles*, et de voyages au cœur des montagnes du Guatemala, presque toujours liés au travail, à la rencontre des gens qui luttent pour que ce pays change, malgré les menaces et



Annie Pelletier, en compagnie de la famille de Mateo T. à Pétanac, Huehuetenango. Photo: Cynthia Benoist, 2009.

la colossale impunité en place. Et je sais que tout cela va terriblement me manquer.

Je pense à Victor, un leader communautaire de Malacatán, San Marcos. Un jour, lors d'une réunion avec des habitants ayant

souffert de répression policière pour avoir manifesté pour dénoncer les abus d'une entreprise transnationale, Victor m'a présenté à ses compatriotes comme une « alliée », en leur racontant que j'avais maintenu le contact régulièrement avec lui depuis quelques mois pour prendre des nouvelles de leur situation et m'assurer qu'il n'y avait pas de nouveaux incidents de sécurité. Voilà ce qui expliquait parfaitement mon travail et l'essence de l'accompagnement international pour les Guatémaltèques, me suis-je dit à cet instant. Voilà pourquoi nous sommes à leurs côtés, même quand la dure réalité nous rappelle que ce n'est pas toujours suffisant : En juillet, on retrouvera Victor dans un fossé, sévèrement battu et laissé pour mort.

Pour tous ces moments semblables où la rage et les découragements ont noirci les journées de travail, il y a fort heureusement eu ces victoires partagées qui m'ont saoulée d'espoir : avec ces avocates persévérantes qui réussirent à obtenir la première condamnation d'un policier pour abus sexuel contre une détenue, Juana Mendez, une femme maya du Quiché au courage exemplaire; Avec les survivants du massacre de Pétanac, dans Huehuetenango, qui grâce à la solidarité d'une autre organisation québécoise¹, ont pu retourner vivre là où les soldats avaient anéanti leur vie et leurs familles en 1982; Avec ces anthropologues légistes et ces travailleurs œuvrant pour la vérité et la mémoire historique, lorsque la fosse creusée dévoilait enfin la destination finale d'un être cher; Avec les membres de H.I.J.O.S2., qui réussirent pacifiquement à empêcher la tenue d'un défilé militaire en 2008 et à instaurer une journée nationale en hommage aux héros et aux martyrs du conflit armé...

Pour tous ces moments où j'ai pu être témoin de la vivacité de la lutte sociale et de la bravoure nécessaire à la revendication des droits dans ce pays, j'éprouve une reconnaissance et une inspiration profondes, et la certitude qu'il nous faudra revenir pour réinstaller une coordination au sud. En attendant, je mets la clé dans la porte et je dévale pour la dernière fois les escaliers de la Casa Mango, le cœur gros comme ça. Il faudra du temps avant qu'il se dégonfle, celui-là.

Mais j'oubliais... Victor va mieux, il s'est remis de ses blessures et a repris son travail militant au sein du mouvement social de Malacatán.

NOUVELLES DU SUD

Des activistes de SEDEM et d'UDEFEQUA reçoivent des menaces de mort

Depuis le 30 avril 2009, Iduvina Hernández, directrice de l'association Sécurité en démocratie (SEDEM, de son sigle en espagnol) et Claudia Samayoa, de l'Unité de protection des défenseur(e)s des droits humains (UDEFEQUA, de son sigle en espagnol), ainsi que six personnes travaillant pour ces organisations, ont été victimes de harcèlement par le biais de messages-texte reçus sur leurs cellulaires. Ces messages leurs annonçaient qu'elles seraient assassinées en raison des requêtes déposées en justice pour obtenir de l'information concernant les archives policières et militaires.

En conférence de presse, Hernández a souligné que ces incidents se sont produits au moment où les démarches effectuées dans le cadre des processus judiciaires pour les crimes commis par l'État durant le conflit armé pouvaient impliquer d'ex-membres de la Police Nationale et de l'Armée.

Le président Alvaro Colom, son épouse et des fonctionnaires guatémaltèques accusés de meurtre.

« Bonjour, mon nom est Rodrigo Rosenberg Marzano et malheureusement, si vous êtes en ce moment en train de regarder cette vidéo, c'est parce que j'aurai été assassiné. » Cette phrase fut prononcée dans une vidéo rendue publique le jour suivant l'assassinat de l'avocat Rosenberg, le 10 mai dernier. Rosenberg accuse dans son message le président Alvaro Colom, son épouse Sandra de Colom ainsi que deux fonctionnaires, Gregorio Valdez et Gustavo Alejos, d'être responsables de sa mort et des meurtres de l'homme d'affaires Khalil Musa et de sa fille Marjorie Musa, survenus en avril 2009. Rosenberg affirme avoir reçu des menaces de la part de Gustavo Alejos parce qu'il était l'avocat de Khalil Musa et enquêtait sur l'assassinat de celui-ci.

Lors d'une conférence de presse, le porte-parole du président guatémaltèque, Fernando Barillas, a lu la déclaration du gouvernement face aux accusations de Rosenberg. « L'intention de créer une crise politique est évidente dans le contexte d'un acte qui doit faire l'objet d'une enquête de la part du Ministère public (MP) et des tribunaux de justice. », a-t-il dit.

Pour leur part, des entrepreneurs membres de la CACIF (Comité de coordination des associations agricoles, commerciales, industrielles et financières), des diplomates ainsi que des politiciens ont demandé que la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG) fasse enquête. Les représentants des chambres de commerce guatémaltèques ont eux aussi affirmé que les circonstances des assassinats des Musa et de Rosenberg doivent être élucidées et que la loi doit être appliquée dans l'éventualité où des fonctionnaires cités seraient impliqués.

Au cours des semaines suivant le déclenchement de cette crise politique, deux groupes ont manifesté dans la capitale. Le pre-

mier s'opposait au président Colom, et exigeait sa démission ainsi que la réalisation d'une enquête transparente, tandis que le second était formé de partisans de l'administration et était composé en majorité de représentants des gouvernements départementaux et municipaux.

Inquiétudes face à la remise en question de la juridiction universelle de l'Espagne

Le 25 juin dernier, le Congrès espagnol a remis en question la compétence de l'Audience nationale d'Espagne, instance suprême du système de justice pénale espagnol, à poursuivre de présumés criminels dans le cadre de procédures judiciaires se déroulant à l'extérieur du pays.

Au cours des dernières années, l'audience nationale d'Espagne a intenté des poursuites contre des présumés auteurs de génocides et de graves violations des droits humains notamment au Tibet, en Chine, au Guatemala et au Rwanda et ce, en vertu de l'article 23 de la Loi organique du pouvoir judiciaire. Les nouvelles normes en vigueur font en sorte que les procureurs espagnols ne pourront dorénavant poursuivre les suspects de crimes commis à l'extérieur de l'Espagne que si le présumé criminel ou les victimes sont de nationalité espagnole. En 2005, le plus haut tribunal pénal espagnol s'était vu octroyer la capacité d'enquêter sur les violences massives commises dans n'importe quel pays du monde, en vertu du principe de juridiction universelle, une compétence très rarement conférée à une juridiction nationale. Au cours des dernières années, l'Audience nationale a fait usage de ce principe pour poursuivre notamment l'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet ainsi que les responsables présumés de crimes contre l'humanité dans 8 pays, dont la Chine, Israël et les États-Unis.

La décision du gouvernement espagnol a provoqué la colère et la déception de nombreux défenseurs de droits de la personne. Sept organisations internationales, parmi lesquelles figurent *Amnistie Internationale* et *Human Rights Watch* ont signé un manifeste appelant à la « lutte pour la justice internationale ». Plusieurs juges espagnols se sont également prononcés contre la restriction de la compétence du tribunal espagnol.

le président hondurien prônait la réalisation d'un référendum visant à consulter la population sur une éventuelle réforme en profondeur la constitution « afin de mener le pays vers une réelle démocratie ».

Moins d'une semaine après les événements du 28 juin, une délégation guatémaltèque formée de membres de diverses organisations sociales et de droits humains s'est rendue au Honduras pour manifester son appui aux mouvements de protestation qui ont rapidement surgi au Honduras.

Le mouvement social guatémaltèque réagit au coup d'État perpétré au Honduras

Diverses organisations sociales ont condamné énergiquement les actions de l'armée et de puissants acteurs du secteur commercial au Honduras suite au coup d'État du 28 juin dernier contre le président élu, Manuel Zelaya.

Un communiqué émis par l'organisation Coordination et convergence nationale Maya Waq'ib Kej, le Conseil des peuples de l'ouest et l'Assemblée départementale de défense des ressources naturelles de Huehuetenango, rappelle que le président hondurien prônait la réalisation d'un référendum visant à consulter la population sur une éventuelle réforme en profondeur la constitution « afin de mener le pays vers une réelle démocratie ».

Moins d'une semaine après les événements du 28 juin, une délégation guatémaltèque formée de membres de diverses organisations sociales et de droits humains s'est rendue au Honduras pour manifester son appui aux mouvements de protestation qui ont rapidement surgi au Honduras.

Une coalition d'organisations environnementales s'oppose à la réforme de la Loi sur l'exploitation minière

En juillet dernier, plusieurs groupes écologistes ont uni leurs forces afin de contrer un projet de réforme de la loi sur l'exploitation minière proposée par le député Alejandro Sinibaldi, du Parti Patriote (PP). Selon les membres de la coalition, cette initiative législative serait uniquement favorable aux entreprises extractives et permettrait encore davantage la détérioration de l'environnement.

Quatre organismes participent à ce mouvement de contestation, soit le collectif Madre Selva, le Centre d'action légale, environnementale et sociale (CALAS, de son sigle en espagnol), la Fondation pour le développement écologique et la conservation (FUNDAECO, de son sigle en espagnol) ainsi que le Groupe Ceiba et la Commission pastorale paix et écologie (COPAE, de son sigle en espagnol) du Diocèse de San Marcos.

Leurs représentants affirment que l'initiative de réforme présentée par le PP passe sous silence certaines questions essentielles telles que les consultations communautaires et la question des redevances devant être versées par les entreprises minières.

Les organisations rappellent que toute loi minière doit inclure des dispositions relatives à la consultation des communautés touchées par les activités minières, à la régulation de l'utilisation d'eau, à l'aménagement d'un système de drainage ainsi qu'à l'implantation d'un mode de gestion des déchets miniers qui minimiserait l'impact environnemental des activités minières.

La coalition réclame également des contrôles plus stricts ainsi que des études d'impact environnemental. Elle demande l'implantation d'un système d'évaluation et de suivi environnemental auquel les entreprises seraient tenues de se conformer, de même que la création d'une instance nationale qui contrôlerait la quantité de métal précieux extrait et les redevances payées par les compagnies extractives.

Lors d'un point de presse tenu par la coalition, Andrew McKinley, analyste pour Oxfam, a présenté une évaluation des coûts et des bénéfices de l'exploitation aurifère pour les sites miniers de El Dorado (Salvador), San Martín (Honduras) et Marlín (Guatemala). Selon ses recherches, le développement découlant de ce type d'exploitation n'a pas profité aux communautés

avoisinant les sites d'extraction, qui sont restées pauvres en plus d'être confrontées à de nouveaux problèmes de pollution de l'eau et de détérioration de leur environnement. L'évaluation lui a aussi permis de conclure que les emplois générés par ces entreprises se sont avérés peu nombreux et les revenus qu'elles ont procuré au gouvernement guatémaltèque, minimes.

Le cas de Dos Erres devant la Cour interaméricaine des droits humains (CIDH)

Des représentants de l'État guatémaltèque et des représentants de la partie plaignante dans le cas du massacre de Dos Erres comparaissent le 14 juillet dernier devant la Cour interaméricaine des droits humains à La Paz. Deux survivants et un témoin du massacre, de même que divers experts du Centre pour la justice et le droit international (CEJIL) et de l'Association des parents de détenus-disparus du Guatemala (FAMDEGUA), ont également comparu à cette audience.

Le massacre de Dos Erres a été perpétré par une quarantaine de soldats le 7 décembre 1982 et a fait 226 victimes, dont la majorité étaient des femmes et des enfants.

Un ex-paramilitaire condamné pour des crimes de disparition forcée

Le 31 août dernier, au terme de 27 ans d'impunité, le Tribunal de Chimaltenango a trouvé l'ancien auxiliaire militaire Felipe Cusanero coupable des disparitions forcées de six habitants du village de Choatalum, dans le département de Chimaltenango et ce, de 1982 à 1984. Il a été condamné à 25 années de prison pour chacune de ses victimes.

L'accusation contre l'ex-paramilitaire a été déposée le 9 juin 2003 devant le tribunal de première instance pénale de Chimaltenango par des parents des disparus. La cour constitutionnelle (CC), en rejetant cet été un recours déposé par l'avocat de Cusanero en mars 2008, ouvrait pour la toute première fois la porte à une condamnation pour disparition forcée : il s'agit de la toute première condamnation pour ce délit au Guatemala, malgré le fait qu'il ait été caractérisé depuis 1996.

Le Centre d'action légale en droits humains (CALDH) et l'Association des parents de détenus et disparus du Guatemala (FAMDEGUA) ont manifesté dans un communiqué leur reconnaissance ainsi que l'importance de cette décision dans la quête de justice des parents des disparus et pour la société guatémaltèque en général, et espèrent qu'elle constituera un précédent qui favorisera l'avancée d'autres cas similaires.

La Fondation d'anthropologie légiste du Guatemala entame les prélèvements d'ADN visant à identifier les ossements « XX »

Le projet « Mon nom n'est pas XX » de la Fondation d'anthropologie légiste du Guatemala (FAFG, de son sigle espagnol) consiste en la création d'un registre d'ADN des parents de personnes disparues durant le conflit armé.

Le matériel génétique répertorié dans cette base de données pourra être comparé à celui des restes exhumés des fosses et cimetières, restes qui sont souvent marqués « XX », c'est-à-dire « non-identifié ».

Selon Freddy Pecerrelli, directeur de la FAFG, on espère exhumer le plus de restes possible, en commençant par ceux du cimetière la Verbena, situé dans la Zone 7 de la Capitale, puis dans l'ensemble du pays.

Des représentants de la communauté internationale ont assisté le 15 au lancement officiel du projet « Mon nom n'est pas XX ». La FAFG compte mener une vaste campagne de publicité pour que tous les proches de personnes disparues puissent fournir un échantillon d'ADN pour la base de données.

NOUVELLES DU NORD

Nous voici donc de retour après cette pause estivale. Nous espérons que tous nos lecteurs et toutes nos lectrices ont passé un superbe été! Nous vous proposons ici une rétrospective de nos activités depuis mai dernier ainsi que des informations sur celles à venir, sous forme de brèves. Bonne rentrée!

Commençons donc par une excellente nouvelle : nous avons obtenu du MRI les fonds nécessaires à la mise en œuvre de notre prochain grand projet d'éducation du public! Ainsi, *le genre de la violence : la réalité de l'assassinat des femmes au Guatemala*, verra bien le jour l'année prochaine sous la forme d'une tournée de conférences assurées par trois femmes dont deux invitées du Guatemala. Et comme une bonne nouvelle arrive rarement seule, nous avons également obtenu du même bailleur, une subvention permettant le recrutement d'un(e) stagiaire pour piloter entre autres ce projet! Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des dates et lieux du passage de nos panélistes dans vos régions.

L'été a aussi été mis à profit pour rédiger d'autres demandes de financement; ainsi un comité (ultra-actif!) de bénévoles a-t-il été constitué pour plancher pendant des heures et des heures sur une proposition pour une autre subvention d'éducation du public. Pour des raisons évidentes de superstition nous ne pouvons entrer dans davantage de détails, mais la réponse pour ce qui ne manquerait pas d'être un projet d'intérêt et d'envergure majeurs est attendue pour novembre ou décembre! Croisons donc les doigts.

Le réseau de solidarité avec le Guatemala, qui regroupe des ONG de la place et en région ayant des projets... de solidarité avec le Guatemala, s'est reformé au mois de mai. YMCA-programmes internationaux, Comité pour la Justice Sociale (CJS), Solidarité Montérégie Amérique Centrale, Solidarité Laurentides Amérique centrale, Solidarité Nord-sud des Bois-Francs et PAQG sont désormais de nouveau en contact régulier; nous organisons des réunions permettant d'échanger les dernières nouvelles sur le Guatemala, réfléchir à des solutions de financement de nos projets respectifs ou communs, et organiser justement des activités conjointes. La toute première réunion a d'ailleurs déjà débouché sur des perspectives de collaboration fructueuse! Le PAQG s'associe en effet au CJS et propose une activité commune dans le cadre du Forum Social Québécois (FSQ).

Tenez-vous informés de la programmation (en cours d'élaboration) du FSQ via le site de ce dernier (www.forumsocialquebecois.org) ou le site du PAQG. Notre atelier s'intitule *Droits humains et exploitation des ressources naturelles au Guatemala : le rôle du Canada*, et consiste en une conférence donnée par les prestigieux –et engagés!– Yuri Melini (invité du CJS, directeur du Centre d'Action Légale Environnementale et Sociale au Guatemala), Daviken Studnicki-Gizbert (professeur d'histoire associé de l'université McGill/gradué de Yale) et Annie Pelletier, coordinatrice du PAQG au Guatemala entre 2007 et 2009. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la problématique minière notamment, mais avec un éclairage tout à fait nouveau!

Comme nous ne pouvons nous satisfaire de –potentiellement– deux projets d'éducation par an, nous avons décidé de nous inscrire à la programmation des Journées Québécoises de la Solidarité Internationale (JQSI) qui se tiennent cette année du 4 au 15 novembre 2009 et abordent le sujet des changements climatiques... (Consultez aussi le site www.aqoci.qc.ca à la rubrique JQSI pour en savoir plus). L'atelier est en cours d'élaboration, mais nous avons déterminé qu'il aborderait les attaques et la répression subies par les environnementalistes au Guatemala. Le PA : toujours dans le vent!

Vous aurez bientôt la chance de découvrir notre nouveau site Internet. Nous avons travaillé sur son contenu –presque– sans relâche pendant les 6 derniers mois, et celui-ci devrait finalement être en ligne au moment où vous nous lirez. Un site plus clair, plus complet et à l'esthétique plus dynamique. N'hésitez pas à envoyer vos commentaires (surtout s'ils sont positifs!) et vos suggestions : nous voulons que cette vitrine du PA soit la plus réussie possible.

Enfin, souhaitons une excellente période d'accompagnement à Guillaume, Elyse et Matthieu qui se sont envolés ce mois pour le Guatemala! Gageons que vous entendrez très bientôt parler d'eux à la rubrique *Chronique du terrain...*

ONT PARTICIPÉ À CETTE REVUE

Coordination

Laurence Guénette, Nelly Marcoux

Rédaction

Céline Bouquin, Annie Lapalme, Annie Pelletier

Traduction

*Catherine Dutil, Laurence Guénette, Gabrielle Michaud
-Sauvageau, Annie Pelletier, Ismael Raymond*

Sélection des nouvelles

Nelly Marcoux, Annie Pelletier

Correction, révision

Céline Bouquin, Laurence Guénette

Mise en page

Céline Bouquin

Le PAQG répond à la demande d'accompagnement international formulée par les témoins et survivants des massacres commis par les forces armées au cours des 36 ans du conflit armé au Guatemala et par les défenseurs de droits humains menacés à cause du travail qu'ils effectuent. La présence d'un accompagnateur international agit comme élément dissuasif afin de diminuer les risques d'exactions qui pourraient être commises contre les témoins et défenseurs de droits humains. La présence des accompagnateurs assure aussi un appui moral, permettant aux personnes accompagnées de poursuivre leur travail en faveur de la justice et contre l'impunité au Guatemala.

Au Québec, le PAQG assure un travail d'éducation et de sensibilisation de la population québécoise concernant la situation des droits de la personne au Guatemala. Des comités de bénévoles participent à l'organisation de plusieurs activités, telles que : expositions de photos et peintures, projections de documentaires, conférences, témoignages, présentation théâtrale, tables d'information, etc.

Le PAQG est en recrutement permanent d'accompagnateurs internationaux et de bénévoles pour ses activités au Québec: si vous désirez plus d'information sur les possibilités d'implication, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour pouvoir poursuivre la mise en œuvre de ses activités au Guatemala et au Québec, le PAQG a plus que jamais besoin de vos dons: participez vous aussi à un effort international en faveur du respect des droits humains au Guatemala et soutenez nous! Vous pouvez faire l'acquisition de produits promotionnels visibles sur le www.paqg.org ou nous adresser un chèque à Projet Accompagnement Québec-Guatemala, 660 rue Villeray, bureau 2.115, Montréal (QC) H2R 1J1. Merci !

PROJET ACCOMPAGNEMENT QUÉBEC-GUATEMALA

Don. Je désire appuyer l'action du Projet Accompagnement Québec-Guatemala par un don de _____ \$

Cotisation annuelle. Je désire adhérer ou renouveler mon adhésion comme membre du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG). En devenant membre du PAQG vous recevrez par courriel notre revue d'actualité, les actions urgentes et les invitations à participer à nos activités.

- Membre sympathisant (30\$ ou plus) _____ \$
- Membre bénévole (15\$ ou plus) _____ \$ et m'impliquer dans les activités suivantes:
 - Comité de la revue d'actualité
 - Comité des actions urgentes
 - Éducation et sensibilisation
 - Soutien à la coordination
 - Financement
- Membre institutionnel (50\$ et plus) _____ \$ (*pour les associations et les institutions*)
- Je désire participer à une formation pour accompagnateur / trice
- Je désire faire de l'accompagnement physique. Précisez vos disponibilités: du _____ au _____

Prénom, nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Tél : (____) _____ Courriel : _____

Merci de retourner ce formulaire et votre chèque au Projet Accompagnement Québec-Guatemala : 660 Villeray, bureau 2.115, Montréal, (Québec), H2R 1J1. *Des reçus fiscaux peuvent être émis sur demande pour les dons supérieurs à 20\$; dans ce cas, merci d'adresser votre chèque à l'ordre de CRNV/PAQG.*